

De Nathalie Mesny, Présidence de Renaloo
A : Olivier Véran, Ministre des solidarités et de la santé
Le 13 janvier 2020

Objet : accès prioritaire à la vaccination contre le Covid19 des patients dialysés et transplantés

Monsieur le Ministre,

Dans sa décision du 17/12/2020, la HAS prévoit, *sur la base d'une appréciation du rapport bénéfice/risque individuel, très précocement dans la campagne, une vaccination de sous-populations non âgées mais particulièrement vulnérables et exposées au COVID-19*, dont les patients dialysés et greffés rénaux.

Cette priorisation était demandée par notre association. Elle est absolument nécessaire, puisque le risque de décès du Covid19 pour ces patients est de l'ordre de 15%, équivalent à celui des résidents d'EHPAD, y compris pour des tranches d'âges bien plus jeunes.

La campagne vaccinale a débuté en France le 23 décembre dernier.

A ce jour, nous observons d'immenses difficultés d'accès à la vaccination pour ces patients, qui n'a, en dehors de la HAS, fait l'objet d'aucune information institutionnelle.

Elle ne figure pas dans les calendriers vaccinaux officiels.

Elle n'a simplement pas été organisée.

Si la présence trois fois par semaine des patients dans les centres de dialyse facilite l'administration du vaccin, les équipes de greffe rénale suivent souvent plusieurs milliers de transplantés rénaux. Il leur est donc très difficile de réaliser leur vaccination dans des délais compatibles avec l'urgence qu'elle nécessite.

Certaines équipes indiquent qu'elles attendent des consignes gouvernementales pour l'organiser. D'autres les envoient vers les centres de vaccination, où ils se heurtent évidemment à des refus. D'autres encore prévoient d'ores-et-déjà de limiter la vaccination à une partie seulement de leurs patients : ceux qui se rendent en consultation programmée, ou les plus âgés - alors que tous les plus de 75 ans vont accéder dans quelques jours aux centres de vaccination, suivis par les plus de 65 ans - ou encore ceux qui auront été sélectionnés pour participer à des études cliniques. Les autres sont laissés sans solution, ou renvoyés vers leur médecin généraliste qui n'est évidemment pas en mesure de leur répondre.

En désespoir de cause, certains se tournent vers les services d'information de l'Assurance Maladie, qui leur confirment « *qu'ils ne sont pas prioritaires* ».

Enfin, au moins une équipe s'est vue tout récemment purement et simplement interdire l'organisation de cette vaccination par son ARS, au motif que « *ces patients ne sont pas prioritaires* ».

Dans le contexte du risque de flambée épidémique et d'émergence probable de variants plus contaminants dans les semaines à venir, ces retards dans l'organisation de l'accès au vaccin de patients pour lesquels le virus est hautement mortel ont des conséquences directes en termes de

pertes de chances mais aussi de décès et de séquelles évitables. Chaque jour qui passe sans vaccin les menace d'avantage.

Cette situation constitue une faute manifeste et grave dans la mise en œuvre de la stratégie vaccinale, ainsi qu'une entorse majeure au principe retenu pour la campagne en France, qui prévoit que la vaccination repose sur des critères d'équité et soit d'abord accessible aux personnes les plus à risque.

L'impossibilité d'accès au vaccin et les informations contradictoires auxquels ces patients, qui sont les plus fragiles parmi les fragiles, sont confrontés, sont la source d'une immense inquiétude, qui devrait leur être épargnée.

Nous vous demandons instamment de bien vouloir sans délai :

- Permettre l'accès prioritaire des patients « non âgés mais particulièrement vulnérables et exposés au COVID-19 » à l'ensemble des centres de vaccination, afin que tous ceux qui le souhaitent puisse obtenir un rendez-vous rapide par internet ou téléphone, leur garantissant une première injection avant la fin du mois de janvier, de façon analogue aux résidents d'EHPAD, dont le niveau de risque est équivalent ;

- Assurer la bonne organisation de cet accès et en particulier une communication adaptée, auprès des personnes concernées, de leurs équipes de soins, des centres de vaccinations, des établissements, des ARS et du grand public.

Vous remerciant par avance de la célérité de votre intervention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Nathalie Mesny

Présidente

www.renalloo.com